

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## *Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006*

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

### 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale	PROVINHY CHLORE
Utilisation du produit	
Secteur et type d'utilisation	Alcalin chloré liquide DEROUGISSANT - INDUSTRIES VINICOLES NETTOYAGE DU MATERIEL VINAIRE (CUVES, PRESSEIRS, MACHINES ...)
Identification de la Société	Distributeur SAS SOFRALAB 79, avenue A. A. THEVENET BP 1031 MAGENTA 51 319 EPERNAY CEDEX Tél :03 26 51 56 45 Fax :03 26 51 87 60
Appel d'urgence	INRS 30, rue Olivier Noyer 75014 Paris Tél : 01 45 42 59 59  CENTRES ANTI POISONS : Angers : 02 41 48 21 21    Bordeaux : 05 56 96 40 80 Lille : 03 20 44 44 44    Lyon : 04 72 11 69 11 Marseille : 04 91 75 25 25    Nancy : 03 83 85 26 26 Paris : 01 40 05 48 48    Rennes : 02 99 59 22 22 Strasbourg : 03 88 37 37 37    Toulouse : 05 61 77 74 47

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## *Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006*

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

**Symbole(s) de danger(s) :**

C : CORROSIF

**Risques principaux :**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
Provoque de graves brûlures.

**Risques pour l'environnement :**

Aucun effet dangereux sur l'environnement lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

### 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT :** Alcalin chloré liquide

**a - Substance(s) contribuant au(x) danger(s):**

Hydroxyde de sodium  $\geq$  5% + Hypochlorite de sodium  $<$  5%

**b - Autre(s) substance(s) dangereuse(s) au sens de la Directive 1999/45/CE:**

Non concerné

**c - Substance(s) non couverte(s) par les points a et b ayant des limites d'exposition professionnelle:**

Non concerné

**Substance(s) / Numéro(s) de CAS / Numéro(s) EINECS:**

Hydroxyde de sodium / 1310-73-2 / 215-185-5

Hypochlorite de sodium / 7681-52-9 / 231-668-3

**Symbole(s)-Phrase(s) R :**

Hydroxyde de sodium : C, R35

Hypochlorite de sodium : C;N, R31;R34;R50

### 4 PREMIERS SECOURS

**Contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Consulter un dermatologue.

**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## ***Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006***

**VERSION 3.0**

**DATE DE REVISION : 31/08/07**

**DATE D'IMPRESSION : 02/10/07**

---

Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.

### **Ingestion :**

Rincer la bouche.  
Ne pas faire vomir.  
Hospitaliser.

### **Inhalation :**

Amener à l'air frais.  
Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

## **5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Risques particuliers :**

PROVINHY CHLORE est ininflammable.

### **Moyens d'extinctions recommandés :**

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

### **Moyens d'extinctions à éviter :**

Aucun à notre connaissance.

### **Mesures de protection :**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## **6 MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles :**

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.  
Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

### **Précautions concernant l'environnement :**

Intervention limitée au personnel qualifié.  
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.  
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

### **Méthode(s) de nettoyage :**

#### **Petit déversement :**

Laver avec une grande quantité d'eau.

#### **Grand déversement :**

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant (ex. sable, sciure) et pomper dans un réservoir de secours.

## **7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## *Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006*

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

### **Manipulation :**

Eviter les projections en cours d'utilisation.  
Porter un vêtement de protection approprié.  
Ne pas mélanger avec un produit acide.

### **Stockage :**

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.  
Maintenir l'emballage fermé.  
Conserver dans un endroit frais.  
Tenir à l'écart des produits sensibles aux alcalins chlorés.

### **Matériaux d' emballage ou de flaconnage :**

Polyéthylène haute densité.

## **8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Valeurs limites d'exposition :**

D - Hydroxyde de sodium (100%) - MAK : 2 mg/m<sup>3</sup> - IUCLID  
F - Hydroxyde de sodium (100%) - VME : 2 mg/m<sup>3</sup> - INRS  
GB - Hydroxyde de sodium (100%) - OES (15 min) : 2 mg/m<sup>3</sup> - Health & safety commission  
NL - Hydroxyde de sodium (100%) - MAC (Ceiling value) : 2 mg/m<sup>3</sup> - IUCLID  
USA - Hydroxyde de sodium (100%) - TLV-C : 2 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH

### **Equipement de protection individuelle :**

#### **Protection des mains :**

Porter des gants de protection à résistance chimique (type PVC).

#### **Protection des yeux/du visage :**

Porter des lunettes de protection.

#### **Protection de la peau et du corps :**

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique (type PVC).

#### **Mesures d'hygiène spécifiques :**

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.  
Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

## **9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**

**Etat physique:** Liquide limpide

**Couleur :** Jaune pâle

**Odeur :** Chlore

**Point de gel :** -20 °C

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

**Point d'éclair** : Non applicable

**Solubilité** : Soluble dans l'eau en toutes proportions

**pH pur** : Non renseigné

**pH à 10 g/l**: 12,4+/- 0,2

**Masse volumique** : 1,205+/- 0,01 g/cm<sup>3</sup>

### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réaction(s) dangereuse(s) :**

Réaction exothermique avec les acides.

**Condition(s) à éviter :**

Lumière, chaleur.

**Matière(s) à éviter :**

Métaux légers et / ou colorés.

Acides.

**Produit(s) de décomposition dangereux :**

Dégagement de chlore gazeux au contact d'un acide.

Ces indications sont fournies pour la préparation concentrée. L'application de la préparation sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Données toxicologiques relatives aux substances dangereuses :**

**TOXICITE AIGUE**

Hypochlorite de sodium ( ) : CL 50 - inhalation rat : > 10,5 mg/l - IUCLID

Hypochlorite de sodium (5,25%) : DL 50 - cutanée : > 2000 mg/kg - Bibliographie

Hypochlorite de sodium (48°Chl) : DL 50 - orale rat : 8200 mg/kg - IUCLID

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau homme : Non sensibilisant - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des voies respiratoires : Irritant pour les voies respiratoires. - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des yeux lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur

Hypochlorite de sodium (5%) : Irritation des yeux lapin : Irritant (Test de Draize) - IUCLID

Hypochlorite de sodium (5,25%) : Patch test - 4h lapin : Légèrement irritant - IUCLID

**TOXICITE SUBCHRONIQUE**

Hypochlorite de sodium (0,125%) : Voie cutanée cochon d'inde : 0,1 ml : provoque une inflammation et une hyperplasie de l'épiderme après 14 jours; après 8 semaines d'exposition, on n'observe plus aucun effet sur la prolifération, le développement et la différenciation de l'épiderme - Fiche toxicologique INRS 157

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

### TOXICITE CHRONIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Inhalation : rat : Corrosif pour les voies respiratoires - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Voie orale rat : Corrosif pour le système gastro-intestinal - FDS Fournisseur

### CANCEROGENESE

Hydroxyde de sodium (50%) : souris : Non cancérigène - FDS Fournisseur

### MUTAGENESE

Hydroxyde de sodium (50%) : Non mutagène - FDS Fournisseur

### TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Hypochlorite de sodium ( ) : Effet sur la fertilité et l'appareil reproducteur rat (Long-Evans) : Des doses de 1, 2 ou 5 mg/kg/j de poids corporel administrées par gavage et dans de l'eau de boisson pendant 67 jours ne provoquent pas d'effet sur la fertilité et l'appareil reproducteur - IUCLID

A l'étude des résultats de toxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 1999/45/CE :  
PROVINHY CHLORE n'est pas considéré comme :

- préparation nocive par contact avec la peau.

- préparation nocive par ingestion.

- préparation nocive par inhalation, mais elle possède des propriétés corrosives dont les effets locaux sont présentés ci-dessous.

### Effets locaux

**Contact avec la peau** : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux** : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement.

**Ingestion** : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

**Inhalation** : Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Données écotoxicologiques relatives aux substances dangereuses :

#### TOXICITE AIGUE

Hypochlorite de sodium (100%) : CE 50 - 48h daphnies : 0,07 - 0,7 mg/l - FDS Fournisseur

Hypochlorite de sodium (100%) : CL 50 - 96h poissons : 0,23 - 5,9 mg/l - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : : CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/l pour les organismes aquatiques les plus sensibles - FDS Fournisseur

#### DEGRADABILITE

Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : aérobie : Non applicable - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : anaérobie : Non applicable - FDS Fournisseur

#### DEGRADABILITE ABIOTIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Ionisation instantanée; Produits de dégradation : sels - FDS Fournisseur

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

Hydroxyde de sodium (50%) : sol : Ionisation / neutralisation - FDS Fournisseur  
Hydroxyde de sodium (50%) : Temps de demi-vie air : 13 secondes Produit de dégradation = carbonate de soude - FDS Fournisseur

### MOBILITE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Solubilité et mobilité importantes - FDS Fournisseur  
Hydroxyde de sodium (50%) : air : Dégradation instantanée - FDS Fournisseur  
Hydroxyde de sodium (50%) : sol/sédiments : Solubilité et mobilité importantes; Contamination de la nappe phréatique en cas de pluie - FDS Fournisseur

### BIOACCUMULATION

Hydroxyde de sodium (50%) : : Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

### Conclusion :

A l'étude des résultats d'écotoxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 2006/8/CE :  
PROVINHY CHLORE n'est pas considéré comme :  
- préparation dangereuse vis-à-vis de l'environnement.

### Autres indications :

Conforme à la réglementation concernant les détergents : Règlement (CE) N° 648/2004.  
Fiche d'information sur les composants pour le personnel médical disponible sur demande écrite.  
Contient :  
Agents de blanchiment chlorés < 5%  
Désinfectants  
Polycarboxylates < 5%

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Traitement des déchets :

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.  
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

### Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.  
Les conditionnements ne peuvent pas être réutilisés (excepté en cas de dérogation et en conformité avec les réglementations en vigueur).

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium + Hypochlorite de sodium)

Classe: 8

N°ONU :1719

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger :80

Étiquette : 8

### TRANSPORT MARITIME :

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## **Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006**

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

---

IMDG

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium + Hypochlorite de sodium)

Classe: 8

N°ONU :1719

Groupe d'emballage : II

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Poluant Marin :

### **15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger :

C : CORROSIF

Substance(s) ayant donné lieu à la classification de la préparation :

Hydroxyde de sodium  $\geq$  5% + Hypochlorite de sodium < 5%

Phrase(s) R - Phrase(s) S:

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R35 : Provoque de graves brûlures.

S23b : Ne pas respirer les vapeurs.

S23d : Ne pas respirer les aérosols.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S50a : Ne pas mélanger avec un produit acide.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions nationales :

Maladies professionnelles : concerné.

Tableau n° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (Hypochlorites alcalins).

### **16 AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

# PROVINHY CHLORE

Code : 0 246 1

## *Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006*

**VERSION 3.0**

**DATE DE REVISION : 31/08/07**

**DATE D'IMPRESSION : 02/10/07**

---

**Chapitre(s) modifié(s) par rapport à la version précédente :**

REACH

**Liste des phrases R visées aux points 2 et 3 :**

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 : Provoque des brûlures.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :**

ACGIH

Bibliographie

FDS Fournisseur

Fiche toxicologique INRS 157

Health & safety commission

INRS

IUCLID

**Historique :**

Version : 3.0

Annule et remplace la Version précédente 2.0